



SÉMINAIRE :
**« Les transitions constitutionnelles en Afrique du Nord
et au Moyen Orient et le système constitutionnel marocain »**

3, 4 et 5 Mai 2018

Lieu : Faculté de Droit de Tanger (annexe 1)

Jeudi 3 Mai: 10:00 à 13:00

« L'internationalisation de la constitution »;

Mohamed Alaoua, Professeur à Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tanger (Maroc).

« Transitions constitutionnelles et consolidation démocratique après les Printemps arabes » ;

Luca Mezzetti, Professeur de Droit constitutionnel. Université de Bologne (Italie).

Vendredi 4 Mai: 10:00 à 13:00

« Le modèle de transition démocratique au Maroc: réalité ou mythe »;

Anouar El Boghari, Professeur à Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tanger (Maroc).

« Modèles de transitions démocratiques en droit comparé » ;

Francesco Biagi, Professeur de Droit constitutionnel. Université de Bologne (Italie).

Samedi 5 Mai: 10:00 à 13:00

« Systèmes et modèles de justice constitutionnelle en droit comparé »;

Luca Mezzetti, Professeur de Droit constitutionnel. Université de Bologne (Italie).

“Transformaciones de la jurisdicción constitucional en la Constitución de Marruecos: el nuevo Tribunal Constitucional y la justicia de los derechos”;

Juan José Ruiz Ruiz, Professeur de Droit constitutionnel. Université de Jaén (Espagne).

« Le contrôle ex post de la constitutionnalité des lois ou l'exception d'inconstitutionnalité au Maroc après la constitution de 2011 »;

Abdelhadi Afrani, Professeur à Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tanger (Maroc).